

Bulletin Municipal

Janvier 2017

N°40



La Chapelle Neuve

«Fête du pain»



Sommaire

Page 3	Edito
Page 4 à 8	Vie communale
Page 9	Etat civil
Page 10 à 30	Infos mairie et extraits des comptes rendus des conseils municipaux
Page 31 à 32	Les travaux
Page 33 à 41	La vie associative
Page 42	Petites histoires de chez nous
Page 43	Calendrier

La Mairie

Coordonnées : 14, Rue Principale
56500 LA CHAPELLE NEUVE

Horaires

Lundi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mercredi :	Fermé	
Jeudi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi :	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Samedi :	9h00 - 12h00	Ouvert les semaines paires et fermée pendant les vacances scolaires

Tél. 02 97 27 20 04 Fax. 02 97 27 23 40
E-mail : mairie.la.chapelle.neuve@wanadoo.fr
Facebook : commune de La Chapelle Neuve
Web : lachapelleneuve56.fr

Permanence des élus

Mme Anne SOREL <i>Maire</i>	Tous les jours sur rendez-vous
M. LE TUMELIN Serge <i>Adjoint aux travaux</i>	Le mardi de 14h00 à 15h30
M. GUILLEMETTE Ludovic <i>Adjoint à la vie locale</i>	Le jeudi de 15h30 à 17h00
Mme Hélène LE GARS <i>Adjointe aux affaires sociales et scolaires</i>	Tous les jours sur rendez-vous

Pratique

Pour accéder aux déchèteries de Centre Morbihan Communauté, vous devez vous munir d'une carte d'accès qui est à retirer à la Mairie.

La Déchèterie

Le Breneuh - 56500 PLUMELIN
Tél. 02 97 60 53 71

Horaires :

Lundi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Mardi :	Fermé
Mercredi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	14h00 - 18h00
Samedi :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Colonnes à Verres et à Papiers

3 endroits :

- Salle polyvalente
- Parking stade de football
- Le Stang

Paroisse de La Chapelle Neuve

Presbytère de Locminé
5, Place du Marché - 56500 LOCMINE
Tél. 02 97 60 00 25

Producteurs locaux

Mme Humbeline VALLEE

Vente de produits laitiers
Points de vente : Boulangerie Fournil Ar
Chapelle Nevez et Penpradic le vendredi soir
de 18h30 à 20h00.

Kemer Skouer

Vente de légumes Bio
Point de vente à Kerblouze les mercredis de
14h à 18h00 et les samedis de 10h à 16h.
(horaire réduit pendant la période hivernale).
Fonctionne aussi par abonnement en début
des saisons été et hiver.

Fournil Ar Chapel Nevez

Vente de pizzas les mercredis et samedis sur
commande avant 13h.

Chers Chapelle- Neuvoises, et Chapelle-Neuvois,



Ce début d'année est l'occasion de faire un point sur l'année écoulée. Nous achevons la première moitié de notre mandat. Nous vous souhaitons avec mon conseil municipal une bonne et heureuse année 2017. 2017 est l'année des grands changements, mariage des trois intercommunalités Baud, Locminé et Saint Jean Brévelay qui s'appelle Centre Morbihan Communautés et oui la famille s'agrandit. Puis il y aura les élections présidentielles et législatives. Pour cette année 2016, nous avons bien travaillé avec :

- L'installation du modulaire à l'école publique La Fourmilière qui sert de classe de maternelle et l'ancienne classe servira de bibliothèque, de salle de motricité après quelques rénovations.
- Une extension du cimetière est en train de prendre forme à côté de l'ancien qui arrive à saturation
- Nous sommes toujours en travaux au niveau de l'Eglise Notre Dame de La Fosse. M. GARRETA et Mme BOULLET, des architectes des bâtiments de France, nous ont rendu visite.
- Nous avons amélioré l'état de la voirie sur la commune et fait deux dos d'âne dont un qui fait parler dans les chaumières. J'espère que tout le monde est satisfait maintenant.

- Nous avons repeint les vestiaires de foot, refait les mains courantes, rénové bien des choses.
- Pour le PLU, nous avons pris du retard car le cabinet a décidé de quitter ses fonctions et nous avons été obligés de retrouver un nouveau cabinet pour achever les travaux. Ce sera le cabinet TELLURIQUE de Brest.
- Un abri bus a été construit près du Château d'Eau.
- L'année prochaine sera plus calme au niveau des travaux, nous continuerons, simplement, à mettre en état les routes.

Nous remettrons à jour certaine chose qui sont altérés par le temps. J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et que vous êtes tous prêts à démarrer la nouvelle année 2017 dans la joie et la bonne humeur.

Bonne année et bonne santé à tous !

Bien cordialement.

Le Maire, Anne SOREL



CARNAVAL COMMUNAL

SAMEDI 5 MARS 2016

Le samedi 5 mars, la mairie organisait le traditionnel carnaval des enfants de la commune sur le thème des contes. Cet événement est un rassemblement de tous nos enfants, ainsi que de leurs parents pour faire vivre et vibrer le bourg. Merci à vous et à vos déguisements toujours aussi magnifiques.



REPAS DU CCAS

DIMANCHE 24 AVRIL 2016

Le repas du CCAS a eu lieu le dimanche 24 avril 2016 à la salle polyvalente en présence de 92 convives de plus de 65 ans résidant à LA CHAPELLE NEUVE ainsi que quelques membres du CCAS. Le menu proposé a été préparé et servi par « Aux Plaisirs du Zest Traiteur » de Remungol. Par la suite, une vingtaine de colis a été distribuée aux personnes invitées et n'ayant pas pu se joindre au repas pour raison médicale. Ces colis avaient été commandés et préparés par l'Intermarché de Moréac qui avait également offert les fleurs qui ont servis à décorer la salle et les tables. L'ambiance du repas avait été prise en charge par les membres du CCAS avec musique d'ambiance et chants des convives.



COMMEMORATIONS

8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2016

Les commémorations du 08 mai et du 11 novembre sont des rassemblements très importants dans une commune. Ceci nous permet de se rappeler que la vie n'est pas toujours joyeuse, mais que la tranquillité peut revenir. Rappelons-nous ce que nos soldats actuels et anciens ont fait pour offrir une vie plus paisible. Merci à vous.

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

SAMEDI 18 JUIN 2016



Notre concours, en partenariat avec nos amis de Plumelin et Moustoir-Ac, s'est déroulé le samedi 18 juin 2016. Comme chaque année, vous avez fait preuve de beaucoup de patience et de talents pour embellir vos parcs, jardins et façades. Voici les résultats du concours et à l'année prochaine.

CATÉGORIE 1 MAISON AVEC JARDIN

- 1 - DUMONT Bernard – DERIAN Roger – GUILLO Henri
- 2 - LIDURIN André
- 3 - LE TUMELIN Serge

CATÉGORIE 2 FAÇADE

- 1 - GOASDOUE Emile
- 2 - KERVARREC Marie Claude
- 3- LABARRE Frédéric

CATÉGORIE 3 PARCS

- 1 - CRAGO Déreck
- 2 - DROUIN Denise – SANCHEZ Daniel
- 3 - GUILLEMET Eugène

Classe 6

Le banquet de la classe 6 a eu lieu le 29 octobre à la salle polyvalente. Le repas a été préparé et servi par M. Jean-Pierre MARTIN et M. Joël CHAMPALAUNE a animé cette journée.



LE PÈRE NOËL

DÉCEMBRE 2016

Le lundi 12 décembre, le Père Noël s'est rendu à la salle polyvalente pour voir les enfants des écoles de la commune lors du traditionnel goûter de la mairie. Cet après-midi fut très agréable pour les enfants, les enseignants et les conseillers municipaux.

Lors de ce goûter, la boulangerie Ar Chapel Nevez a remis un chèque aux deux écoles suite aux bénéfices de la fête du pain du 11 novembre dernier.



TARTINE ET COMPAGNIE OULA FETE DU PAIN

Notre dynamique boulanger, André Texier, a remis le couvert pour son animation le 11 novembre autour du pain et des produits locaux. Dans la salle polyvalente, se tenaient deux fours à bois tenus par quatre professionnels qui ont produit un excellent pain de farine de froment tradition, complet, seigle et levain.

Environ 350 personnes sont venues les voir, mais également goûter des tartines, déguster la soupe à la courge et aux noix. De surcroît, l'on pouvait voir des volailles, une expo de dessins ainsi que d'extraordinaires pains décorés.

Une soixantaine de marcheurs ont participé à la randonnée qui s'est terminée à la boulangerie.

L'évènement a été organisé, comme en 2014, par un collectif d'associations (Chemin équitable de Plumelin, Chrysalide Service, les écoles, le Club de la bonne humeur de la Chapelle Neuve ...), ainsi que des professionnels locaux (les maraîchers de Kemer Skouer, Humbeline Vallée) et bien évidemment de la boulangerie Fournil Ar Chapel Nevez, cheville ouvrière de cette fête.

L'objectif, ici, est de mettre en valeur les savoir-faire traditionnels ainsi que les productions locales. Rappeler d'où vient ce que l'on mange et permettre aux producteurs de vivre de leur travail.

Notre boulanger est attentif à communiquer sur ces sujets, notamment auprès des enfants, en les recevant dans son fournil. Cette fête devrait être reproduite dans deux ans.



HALLOWEEN

Cette année, une quarantaine d'enfants déguisés a foulé les rues de LA CHAPELLE NEUVE à la recherche de bonbons.

En voyant cet engouement pour Halloween, la municipalité souhaite organiser l'année prochaine une soirée sur ce thème. Vos idées sont les bienvenues quant à l'organisation de cette soirée.

CONCOURS BOITE AUX LETTRES



La mairie a voulu innover en organisant un concours de boîtes aux lettres. Le résultat est, seulement, deux participants sans compter les écoles. Est-ce le thème imposé de l'automne qui vous a freiné ou le délai d'un mois qui a été trop court ? En tout cas, la mairie va retenter ce concours l'année prochaine avec un thème libre. Alors nous comptons sur vous, à vos boîtes aux lettres !

TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires)

Au vu des soucis de discipline rencontrés l'année dernière lors des TAP, la municipalité a décidé pour cette année scolaire d'embaucher un nouvel agent, Anne LE COINTRE, pour épauler Emilie LAURENT avec les élèves de CE-CM. Et le résultat est au rendez-vous. Grâce à cette bonne ambiance qui règne pendant les TAP, les enfants peuvent faire de nombreuses créations.

La mairie a aussi l'aide de M. ANCIOT Frédéric de Kemer Skouer pour le projet de potager. Cette activité inclut aussi les CP. Pour le moment, la terre a été préparée pour l'hiver et au printemps la 2ème étape commencera. Les élèves de PS jusqu'aux CP sont eux encadrés par Stéphanie MADEC et Marie Lise KERVIO.



NAISSANCES

Félicitations aux parents et bienvenue à

Yaël MINIOU	le 9 février	Porh Moro
Ainoha MINIOU	le 9 février	Porh Moro
Lola LE MOING LANASPA	le 16 mars	Le Roh Du
Solann BOUCHUT	le 05 mai	Locmaria
Iwann LE PAIH	le 09 juin	Kerblouze
Amaury BODIER	le 12 juillet	Locmaria
Arthur DURAND	le 17 juillet	Rue de Limbratel
Izia ROBERDEL	le 18 juillet	6 Résidence Beau Soleil
Zélie RUELLAN	le 23 juillet	Kervernel
Lyna LE DROGO	le 08 août	Le Bonalo
Alice LE THUAUT	le 23 août	Motten Creis



MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à

Gérard GUILLO et Frédérique BURTIN LE PALLEC	le 12 août	Ty Bras
Benoît PHILIPPE et Anita LE MELINAIRE	le 13 août	Locmaria
Anthony SERANDOUR et Adeline FONTENEAU	le 22 octobre	Tallan
Pierre Marie LE FUR et Audrey LE PALLEC	le 3 décembre	Rue du Château d'Eau



DÉCÈS ET INHUMATIONS

Sincères condoléances aux familles de

Joël CASTEL	décédé le 18 février (71ans)	6 Résidence Les Pins
André LE BOULER	décédé le 03 mars (78ans)	Brec'h
Pascal BRANDY	décédé le 07 mars (57 ans)	Kervernel
Jean LE TUEMELIN	décédé le 26 avril (87 ans)	La Haie
Antoinette PHILIPPE (née JOSSE)	décédée le 13 mars (78 ans)	Saint Brieuç
Marie-Anne LE GOFF (née PROVOST)	décédée le 07 mai (100 ans)	Baud
Bernard FRANCOIS	décédé le 13 mai (70 ans)	Motten Creis
Mario LE CHENADEC	décédé le 09 juin (57 ans)	21 Rue de Limbratel
Guy LAFERRIERE	décédé le 19 décembre (65 ans)	Baud



FEUILLES DE RECLAMATIONS

Nouveautés pour vous Chapelle Neuvoise et Chapelle Neuvois, un nouveau système est mis en place pour recevoir vos réclamations. Une feuille de réclamation téléchargeable sur le site internet ou disponible en mairie, vous sera utile pour vos réclamations. Toutes autres formes de plainte ne sera plus pris en compte, ceci afin de permettre d'avoir une trace écrite. Pour ça rien de compliqué, une fois cette feuille remplie, la déposer en mairie. Merci de votre compréhension.

PAGE FACEBOOK

La commission Vie Locale a émis l'idée de la création d'une page Facebook de la Mairie.

L'idée est devenue réalité depuis la fin de l'année et ceci, pour permettre à une plus grande majorité de pouvoir s'informer sur la vie de notre commune. L'adresse : Mairie de la Chapelle Neuve

GARDE CHASSE

Je vous présente Jean-Philippe BILLEREY connu sous le nom de Bill. Il est désormais agréé et assermenté comme garde de chasse sur le territoire de la commune associé à Chasse Maritime du Littoral.



ELECTIONS

ELECTION	DATE (ou année)	DUREE DU MANDAT	DERNIERS ELECTIONS
Présidentielle	1 ^{er} tour : 23 avril 2017 2 ^{ème} Tour : 7 mai 2017	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
Législatives	1er Tour : 11 juin 2017 2 ^{ème} Tour : 18 juin 2017	5 ans	10 et 17 juin 2012
Européennes	2019	5 ans	25-mai-14
Municipales	2020	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	2021	6 ans	6 et 13 décembre 2015

A noter : Les sénateurs ne sont pas élus par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux, Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017



Raymond Le Brazidec - Président de Saint-Jean Communauté, Jean Paul Bertho - Président de Baud Communauté, Gérard Corrigan - Président de Locminé Communauté

LA PROXIMITÉ

Avancer ensemble vers un projet commun et dans la même direction politique est la priorité des élus dans le cadre de cette démarche de fusion. Cette volonté est la garantie d'une gestion territoriale efficace dont l'objectif est d'apporter un service de proximité adapté à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Le territoire de Centre Morbihan Communauté a été pensé en tenant compte de ses spécificités, de ses contraintes mais aussi de ses forces, et bien sûr des pratiques et des expériences réussies de chaque Communauté de communes.



Conseil Communautaire commun - Bignan le 4 mai 2016

L'ACCORD LOCAL

Le 15 septembre 2016, le Préfet du Morbihan a pris un arrêté «portant sur la fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté». A partir de cette date, les Conseils municipaux ont disposé d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la composition du futur conseil communautaire, soit avant le 15 décembre dernier. Dans le cadre d'un accord local, il a été proposé que les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller puissent, lorsque c'est possible, bénéficier d'un second. Les communes de Guénin, Melrand et Saint-Barthélemy ont pu y prétendre. Pour que cette

LE PROJET DE TERRITOIRE

Lors du Conseil Communautaire Commun, les élus ont délibéré favorablement à la démarche de construction d'un projet de territoire. Un projet de territoire, c'est quoi ? : Le projet de territoire est un outil qui permettra aux élus de Centre Morbihan Communauté de définir les axes de son développement pour les années à venir. Ce projet de territoire prendra en compte les besoins et les attentes de la population en matière de services et d'équipements. Ces besoins seront

priorisés et déclinés en projets sur une période donnée. Il s'agit d'avoir une vision claire des objectifs à atteindre par la communauté de communes, objectifs définis en amont par les élus. Services à la population, équipements, solidarité, moyens financiers, place du citoyen etc., sont les axes devant faire l'objet de développement dans le cadre du projet de territoire. Dès le mois de janvier 2017, le nouveau Conseil Communautaire débutera son travail autour du projet de territoire.

LES PROJETS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Les projets engagés par les précédentes collectivités sont poursuivis par Centre Morbihan Communauté dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement*, en voici quelques exemples :

Construction d'un Centre aquatique à Baud, construction d'un multi-accueil à Pluméliau, construction d'ateliers relais à Saint-Jean Brévelay, construction d'un incubateur d'entreprises à Locminé, aménagement d'une station Bio-Gnv à Locminé, création d'un multi-accueil à Moréac, etc.

* Le Programme Pluriannuel d'Investissement permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais, de chaque étape de réalisation et de l'équilibre financier.

proposition puisse être valide, il convenait également d'augmenter la répartition des sièges au sein d'Evellys qui n'a que 3 sièges alors que le cumul des communes historiques aurait atteint 4 sièges.

Les communes membres ont donc délibéré à la majorité qualifiée suivante : les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant plus des deux tiers de la population. La majorité qualifiée ayant été atteinte, l'accord local fera prochainement l'objet d'un arrêté préfectoral.

LA LOCALISATION DES SERVICES

La fusion implique une réorganisation territoriale. Les élus ont souhaité positionner sur le territoire les services de Centre Morbihan Communauté avec, en ligne de mire, la proximité et les compétences. Objectif : structurer le territoire pour que l'intercommunalité devienne un pivot de la gestion locale de proximité, tout en garantissant les services attendus par les habitants. Les services sont répartis sur le territoire autour de 3 pôles dont voici le détail :



POLE GÉOGRAPHIQUE DE BAUD



Antenne du SPANC
Chemin de Kermarec

Antenne Technique
Zone de Kermarec - Tél : 02 97 51 13 30

Direction du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Chemin de Kermarec

Autorisation Droit des Sols
Chemin de Kermarec

Transport Scolaire
Chemin de Kermarec

Direction Tourisme
Chemin de Kermarec

Contact Tél : 02 97 39 17 09

POLE GÉOGRAPHIQUE DE ST-JEAN BRÉVELAY



Direction Environnement Déchets
27 rue de Rennes

Direction du SPANC
27 rue de Rennes

Antenne Technique
Zone Du Lay - Tél : 02 97 60 38 56

Antenne du Centre Intercommunal d'Action Sociale
27 rue de Rennes

Contact Tél : 02 97 60 43 42

POLE GÉOGRAPHIQUE DE LOCMINÉ



Siège administratif
Zone de Kerjean

Développement Economique
Zone de Kerjean

Direction des Services Techniques
Zone de Keranna à Moréac
Tél : 02 97 44 28 10

Contact Tél : 02 97 44 22 58

A partir du 2 janvier, les horaires d'ouvertures au public sont les suivants : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30.

Les autres services comme l'Enfance et la Jeunesse, l'Espace Rural Emploi Formation, la Maison des Arts, l'Ecole de Musique Dan Ar Braz, la salle La Maillette, le Centre Aquatique Aqua'lud, la piscine, les déchèteries etc. ne sont pas concernés par des changements de lieux.

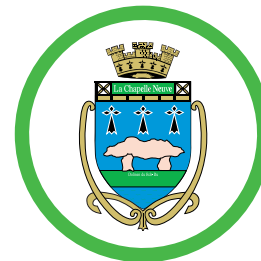
LE LOGO

Parmi les dizaines de propositions réalisées, voici le logo retenu pour Centre Morbihan Communauté. Ce logo symbolise le mouvement, le dynamisme et l'appartenance territoriale de Centre Morbihan Communauté. Les élus ont souhaité un logo identifiable rapidement, simple et fonctionnel.



LE SITE INTERNET

Le site internet de Centre Morbihan Communauté est en ligne à l'adresse suivante (à partir du 2 jan.) : www.centremorbihancommunaute.bzh
Ce site est en cours de mise à jour. La version définitive sera bientôt disponible.



SEANCE DU 29/01/2016

L'an deux mil seize, le vendredi 29 janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. GRAFF Jacques, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme LANZ Béatrice

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLEMET Samuel.

Absent(s) : M. TREGOUET Michel.

Date de la convocation : 21 janvier 2016.

DELIBERATION N°290116-01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2015

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2015.

Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2015.

DELIBERATION N°290116-03 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE PONTIVY

Le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays de Pontivy.

Monsieur Serge Le TUMELIN adjoint aux affaires relatives aux travaux et à l'aménagement du territoire présente le projet de SCOT, notamment son périmètre, ses caractéristiques principales et l'ensemble de la législation à prendre en compte.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays de Pontivy. Il conviendra néanmoins que les objectifs énoncés dans le SCOT soit bien suivis par l'ensemble des collectivités.

DELIBERATION N°290116-04 : LANCEMENT ET ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDES RELATIVE A LA REALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Mme Le Maire rappelle que la société Tellurique de Brest est chargée d'accompagner la commune dans la préparation de la consultation relative aux études d'assainissement eaux pluviales et eaux usées dans le cadre du Plan local d'urbanisme. Il s'agit de faire effectuer un zonage d'assainissement des eaux usées et un schéma directeur d'assainissement des eaux usées, ainsi qu'un zonage d'assainissement des eaux pluviales et un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

Vu le rapport de pré-étude de la société Tellurique présentant les prestations attendues, lesquelles sont évaluées au montant de 55 000 €. Considérant le montant du marché de services, cette procédure implique la diffusion d'un avis d'appel public dans le Ouest-France département 56, et sur la plateforme <https://marches.e-megalisbretagne.org>. Le délai de remise des offres est au minimum de 20 jours à compter de la date d'envoi de la publicité. L'ensemble de la procédure est dématérialisé sur la plateforme de <https://marches.e-megalisbretagne.org> (accès au DCE)

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2016

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré pour effectuer les demandes de subventions pour les projets suivants au titre de l'année 2016 :

- Mise en place d'une classe modulaire à l'école publique.
- Elaboration des schémas directeurs d'assainissement et des zonages d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).
- Extension du cimetière.
- Travaux à l'église Notre Dame de la Fosse.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas lieu d'ajouter de nouvelles demandes de subventions concernant les travaux 2016, une mise à jour des demandes sera éventuellement nécessaire selon les coûts respectifs des opérations (à réception des appels d'offres). Ce point, inscrit à l'ordre du jour, ne donne donc pas lieu à délibération.

DELIBERATION N°290116-05 : QUESTIONS DIVERSES

- Populations légales : l'INSEE a transmis les chiffres de la population légale au 1er janvier 2013 en vigueur à compter du 1er janvier 2016 :

Population municipale : 882

Population comptée à part : 13

Population totale : 957

- Béatrice LANZ informe le conseil municipal que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour la classe modulaire, elle devra être installée au mois de juillet.

Les TAP se déroulent mieux.

Le repas du CCAS aura lieu le 24 avril 2016.

- Ludovic GUILLEMETTE informe que le Carnaval aura lieu le 5 mars 2016. Le bulletin municipal doit être distribué le Week-end prochain.
- Serge LE TUMELIN informe le conseil municipal des différents travaux en cours ou à venir.

DELIBERATION N°290116-06 : DEBAT SUR LA COMMUNE NOUVELLE

Madame Le Maire rappelle que la commune nouvelle est issue d'une disposition instituée par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010. Cette disposition remplace le dispositif de fusion de communes issu de la loi n°71-588 du 16 juillet 1971 (dite loi Marcellin).

L'objectif est de proposer une formule rénovée de regroupement de communes contiguës aboutissant à la création d'une «commune nouvelle. Madame Le Maire souhaite qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur la possibilité d'une création d'une commune nouvelle. Les conseillers municipaux se sont exprimés, en résumé, le conseil n'est ni pour, ni contre.

Tous sont d'accord pour une rencontre avec le conseil municipal de Plumelin pour en débattre, en ayant davantage d'éléments, notamment les comptes financiers.

SEANCE DU 18/02/2016

L'an deux mil seize, le jeudi dix-huit février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. GRAFF Jacques, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, M. MATEL Laurent, Mme SOREL Anne, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme FINANCE Carole

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLEMET Samuel, M. LE DROGO Ywann,

Date de la convocation : 11 février 2016.

DELIBERATION N°180216-01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2016

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2016.

Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2016.

DELIBERATION N°180216-02 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2014 le conseil municipal de La Chapelle Neuve a décidé de fixer à 4 (quatre) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Suite à la démission de Monsieur Michel TREGOUËT du poste de 1er adjoint, il vous est proposé de porter à 3 (trois) le nombre de postes d'adjoint.

Ainsi les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran.

SEANCE DU 23/03/2016

L'an deux mil seize, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. GRAFF Jacques, Mme LANZ Béatrice, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, Mme SOREL Anne, Mme WILLIS Béatrice.
Secrétaire de séance : M. GUILLEMETTE Ludovic

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLEMET Samuel, M. KHADRI Nourredine, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène
M. MATEL Laurent

Date de la convocation : 16 mars 2016.

INTERVENTION DE JMS CONSULTANTS : PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur Jean-Michel Schmitt a présenté au conseil municipal l'analyse financière rétrospective et prospective de la commune de La Chapelle Neuve.

Il a également présenté la possibilité de mettre en œuvre une baisse de la pression afin d'atténuer les effets de la mise en place de redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

DELIBERATION N°230316-01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2016

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2016.

Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2016.

DELIBERATION N°230316-04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Afin d'atténuer les effets de la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le conseil municipal décide à l'unanimité de diminuer les taux d'imposition pour l'année 2016 soit :

- 14.85 % pour la taxe d'habitation
- 24.17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 35.89 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

DELIBERATION N°230316-05 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015

- Commune

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat du budget principal de l'année 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 226 400.41 €, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reprendre cette somme soit 226 400.41 €, au budget primitif 2016 – article 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 181 204.65 €, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reprendre cette somme soit 181 204.65 € au budget primitif 2016 – chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes d'investissement

- Assainissement

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat du budget assainissement de l'année 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 25 660.76 €, après en avoir délibéré, est invité à :

- décider de reprendre cette somme soit 25 660.76 € au budget primitif 2016 – article 1068 « autres réserves » en recette d'investissement.

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 47 076.38 €, après en avoir délibéré, est invité à :

- décider de reprendre cette somme soit 47 076.38 € au budget primitif 2016 – chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses

DELIBERATION N°230316-06 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

- Commune

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2016 de la Commune conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.

-Assainissement

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2016 Assainissement conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.

DELIBERATION N°230316-07 : VOTE DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2016

a – Subventions associations communales – année 2016

Sur proposition de la commission économie et finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes aux associations communales au titre de l'année 2016.

- M. GUILLEMETTE Ludovic, membre de l'association l' « Amicale laïque » ne prend pas part au vote pour la subvention correspondante.

- M. GUILLEMETTE Ludovic, membre de l'association « Les Paotred du Tarun » ne prend pas part au vote pour la subvention correspondante.

UNC AFN	150,00 €
Amicale laïque	250,00 €
Apel	250,00 €
Sports loisirs	350,00 €
Club de foot	2 080,40 € (dont 80.40 € à titre exceptionnel)
club de la bonne humeur	400,00 €
club de fléchettes	175,00 €
société de chasse	200,00 € + 60,00 € par piégeurs (ragondins)
Skol Gouren	350.00 € (dont 200 € à titre exceptionnel)

b – Subventions associations extérieures – année 2016

Sur proposition de la commission économie et finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes aux associations extérieures au titre de l'année 2016.

- Mme LANZ Béatrice, membre de l'association « Amicale des donneurs de sang bénévoles Baud » ne prend pas part au vote pour la subvention correspondante.

Amicale des donneurs de sang bénévoles Baud	30.00 €
Accueil solidarité Locminé	80,00 €
Union départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	30,00 €
Fonds de solidarité pour le logement	89.50 €
ADMR	500,00 €
ADMR -financement du poste administratif-	475,00 €
Virades de l'espoir Vaincre la mucoviscidose	50,00 €
Collège JP Calloch	10,00 € / élève de la commune
Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan	10,00 € / élève de la commune
Batiment CFA Morbihan	10,00 € / élève de la commune

c – Appels à cotisations - année 2016

Sur proposition de la commission économie et finances, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à mandater les sommes suivantes au titre des appels à cotisations de l'année 2016 :

CAUE du Morbihan	291,06 €
Femodec (convention multi-services)	89,62 €
Association des maires du Morbihan	246,27 €

SEANCE DU 27/05/2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-sept mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GUILLEMET Samuel, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LANZ Béatrice, M. LE DROGO Ywann, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEZO Patrice, M. LE TUMELIN Serge, Mme MARME Odile, Mme SOREL Anne, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme LANZ Béatrice

Secrétaire de séance : Mme LANZ Béatrice

Absent(s) excusé(s) ayant donné un pouvoir : M. GRAFF Jacques à M LE TUMELIN Serge
M. KHADRI Nourredine à Mme LANZ Béatrice
M. MATEL Laurent à M. GUILLEMET Samuel

Date de la convocation : 20 mai 2016.

DELIBERATION N°270516-01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2016

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2016.

Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2016.

DELIBERATION N°270516-02 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE REGROUPANT LES COMMUNES DE LA CHAPELLE NEUVE ET DE PLUMELIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une commune nouvelle regroupant les communes de La Chapelle Neuve et de Plumelin.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce projet par un vote à bulletins secrets, le vote à bulletin secret doit être validé par 1/3 des membres présents.

Le conseil municipal est donc invité, dans un premier temps, à se prononcer sur le mode de vote et dans un second temps, à se prononcer sur la proposition de création d'une commune nouvelle entre les communes de La Chapelle Neuve et de Plumelin. En effet, le sujet ayant été évoqué plusieurs fois en conseil municipal, Madame le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

OUI à la création d'une commune nouvelle entre les communes de La Chapelle Neuve et de Plumelin : 0

NON à la création d'une commune nouvelle entre les communes de La Chapelle Neuve et de Plumelin : 13

ABSTENTION : 1

DELIBERATION N°270516-03 : CONTRIBUTION 2016 A L'OGEC DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE NOTRE DAME

Dans le cadre de l'étude de la contribution à attribuer à l'OGEC pour l'année 2015, Madame le Maire indique que les dépenses de l'école publique au cours de l'année 2015 se sont élevées à 26 080.57 € soit 268.97 € par élève avec une majoration de 642.78 € par élève en section enfantine.

Vu l'état des dépenses effectuées par l'école publique en 2015 et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame à 268.97 € par élève avec une majoration de 642.78 € par élève en section enfantine. Le conseil municipal rappelle que les dépenses suivantes sont prises en charge directement par la commune ou par Locminé communauté : transport, entrées et cours à la piscine de Locminé, animateur sportif. Le conseil municipal précise que le versement sera effectué en deux fois, (au début de l'année N et au milieu de l'année N) à l'OGEC au vu des effectifs de l'école privée au 1er janvier de l'année N-1.

DELIBERATION N°270516-04 : SUBVENTIONS POUR LES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 (FOURNITURES SCOLAIRES, PROMENADES SCOLAIRES, PROJETS PEDAGOGIQUES, ARBRE DE NOËL ET ACTIVITES PERISCOLAIRES)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient, pour chaque rentrée scolaire, de fixer les subventions pour les écoles.

- SUBVENTION « FOURNITURES SCOLAIRES »

Subvention année 2015/2016 : 70 € par élève de l'école publique au vu d'un état nominatif des élèves inscrits dans l'établissement au premier jour de l'année scolaire en cours.

Pour l'école publique, les factures produites sont payées à l'article « 6067 » du budget communal.

Pour l'école privée le versement est intégré dans la contribution versée à l'OGEC suivant le contrat d'association avec l'école privée Notre Dame.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention « fournitures scolaires » pour l'année scolaire 2016-2017 d'un montant de 70 € par élève en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

- SUBVENTIONS « ARBRE DE NOËL », « PROMENADE SCOLAIRE » ET « PROJET PEDAGOGIQUE »

Subvention année 2015/2016 : 10 € par élève

Les aides financières susnommées seront calculées au vu d'un état nominatif des élèves concernés.

Pour l'école publique, l'aide sera payée à l'amicale laïque, pour l'école privée à l'APEL, sur le compte « 6574 » du budget communal.

La subvention « arbre de Noël » est destinée à l'achat de cadeau remis à chaque enfant pour Noël.

La subvention « promenade scolaire » est attribuée pour les sorties à la journée.

Tout projet pédagogique devra faire l'objet d'une demande préalable de subvention, accompagnée de pièces justificatives (devis, nombre d'élèves concernés).

En tout état de cause, si après calcul, le montant de la subvention s'avère supérieure au coût réel du voyage, le concours financier de la commune se limitera au coût global.

Les subventions seront versées sur présentation de justificatifs

Il ne sera attribué qu'une seule subvention « promenade scolaire », qu'une seule subvention « projet pédagogique » et qu'une seule subvention « arbre de Noël » par enfant et par année scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions « arbre de Noël », « promenade scolaire » et « projet pédagogique » d'un montant de 10 € chacune aux écoles primaires de la Chapelle Neuve pour l'année scolaire 2016-2017 en respectant les modalités de calcul et de versement susvisées.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°270516-05 : PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET TARIF DE LA GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

- Prix du repas au restaurant scolaire

Elèves de La Chapelle Neuve et des autres communes environnantes 1er et 2ème enfant	3.05 €
Elèves de La Chapelle Neuve et des autres communes environnantes 3ème enfant et plus	2.55€
Adultes : Enseignant, personnel communal,...	5.25 €
Stagiaires des services administratifs ou techniques de la mairie	3.05 €

En cas d'absence le repas sera facturé si la désinscription au restaurant scolaire n'a pas été faite avant 10 heures le jour-même.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus pour les repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 et d'apporter les modifications correspondantes au règlement intérieur.

- Tarif garderie municipale périscolaire

1 ^{ère} heure	1.30 €
½ heure suivante	0.65 €
Après 18h30 et pour chaque ½ heure commencée et par foyer	10.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs ci-dessus pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017 et d'apporter les modifications correspondantes au règlement intérieur.

DELIBERATION N°270516-06 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE : ANNEE 2016

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les communes sont autorisées à verser une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Pour l'année 2015, une indemnité de 119.55 € a été versée à la paroisse pour le gardiennage de l'Eglise Notre Dame de La Fosse.

Le plafond indemnitaire était fixé, pour l'année 2015, (les montants pour l'année 2016 ne sont pas parus), à :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 119.55 € le montant de l'indemnité à verser à la paroisse de La Chapelle Neuve pour le gardiennage de l'Eglise Notre Dame de La Fosse et pour l'année 2016.

DELIBERATION N°270516-07 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Madame Le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. Deux propositions d'horaires sont présentées au conseil municipal ainsi que la fréquentation de la mairie les mercredis matins (créneau horaire concerné par la modification proposée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue d'adopter les horaires ci-dessous à compter du mois de juin 2016 :

Lundi	9h00-12h00 – 14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00 – 14h00-17h00
Mercredi	FERMEE
Jeudi	9h00-12h00 – 14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00 – 14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00 (un samedi sur deux) (FERMEE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES)

Pour : 8 (dont 2 pouvoirs) Contre : 2 Abstention : 4 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°270516-10 : RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LOCMINE COMMUNAUTE

Madame le Maire informe que, conformément à la législation en vigueur, les structures intercommunales se doivent de transmettre aux communes adhérentes un rapport d'activités sur l'année écoulée.

De ce fait, Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport d'activités pour l'année 2015 de Locminé Communauté. Ce document, mis à la disposition de toutes les personnes intéressées, retrace l'ensemble des missions assurées par les services de Locminé Communauté, leurs moyens humains et matériels et leurs bilans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité de l'année 2015 de Locminé Communauté.



Services Techniques
Aqua'lud
Multi-Accueil
Finances

Ram
Développement économique
Communication
Ecole de musique

Ressources Humaines
Marchés Publics
La Maillette
Sport Animation

Rapport d'activité
2015

SPANC
EREF

SEANCE DU 26/08/2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-six aout à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire et sous la présidence de Mme SOREL Anne, Maire. La séance a été publique. Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme FINANCE Carole, M. GUILLEMET Samuel, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. KHADRI Nourredine, Mme LANZ Béatrice, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEZO Patrice, M. MATEL Laurent, Mme MARME Odile, Mme SOREL Anne, Mme WILLIS Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme LANZ Béatrice

Absent(s) excusé(s) ayant donné un pouvoir : M LE TUMELIN Serge à Mme Anne SOREL

Absent(s) excusé(s) : M. GRAFF Jacques, M. LE DROGO Ywann

Date de la convocation : 17 aout 2016.

DELIBERATION N°260816-01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2016

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2016. Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2016.

DELIBERATION N°260816-02 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

Par lettre adressée au Préfet Madame Béatrice LANZ a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Adjoint au maire de la commune de La Chapelle Neuve.

Le Préfet du Morbihan, par courrier en date du 9 aout 2016, a accepté cette démission.

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2016 le conseil municipal de La Chapelle Neuve a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Suite à la démission de Madame Béatrice LANZ du poste de 3e adjoint, il vous est proposé d'élire un nouvel adjoint.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 16 aout 2016,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3e adjoint,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 3e adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme LE GARS Hélène

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Mme LE GARS Hélène a obtenu 10 voix (dix)

Mme. LE GARS Hélène ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

DELIBERATION N°260816-03 : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - ARTICLE L 2121 -22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2014, le conseil municipal a formé des commissions communales.

Ces commissions sont des organes d'instruction des questions soumises au conseil municipal et le caractère non public des séances permet d'élaborer en toute liberté le travail préparatoire indispensable à la prise de décision du conseil.

Les positions prises par une commission ne constituent pas des décisions mais sont de simples avis.

Compte tenu de la démission de Madame Béatrice LANZ, il est nécessaire de modifier la composition de certaine commission.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la composition des commissions communales de la façon suivante :

COMMISSIONS	MISSIONS	MEMBRES
Travaux et Aménagement du Territoire	Bâtiments communaux Voiries Signalisation Affaires foncières Urbanisme Environnement Agriculture Assainissement	<u>Président</u> : Anne SOREL <u>Responsable</u> : Serge LE TUMELIN Hélène LE GARS Samuel GUILLEMET Laurent MATEL Jacques GRAFF Odile MARME Patrice LE MEZO Ludovic GUILLEMETTE
Economie et Finances	Budgets Veille et perspectives Tarifs Activités économiques	<u>Président</u> : Anne SOREL <u>Responsable</u> : Serge LE TUMELIN Odile MARME Béatrice WILLIS Béatrice LANZ Ludovic GUILLEMETTE
Vie locale	Animations (fêtes et cérémonies) Associations Sport, Loisirs, Culture, tourisme Embellissement (maisons fleuries, illuminations, aménagement espaces verts) Communication	<u>Président</u> : Anne SOREL <u>Responsable</u> : Ludovic GUILLEMETTE Béatrice LANZ Samuel GUILLEMET Jacques GRAFF Ywann LE DROGO Odile MARME Hélène LE GARS
Affaires sociales, scolaires et périscolaires	Affaires sociales Etablissements scolaires Restauration scolaire Activités extra-scolaires, périscolaires Transport	<u>Président</u> : Anne SOREL <u>Responsable</u> : Hélène LE GARS Béatrice LANZ Carole FINANCE Laurent MATEL Nourredine KHADRI Béatrice WILLIS

DELIBERATION N°260816-04 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CAPTURE, RAMASSAGE, TRANSPORT DES ANIMAUX ET/OU DANGEREUX SUR LA VOIE PUBLIQUE, RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE ET GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Conformément à l'article 4 du contrat, il est nécessaire de délibérer afin de reconduire le contrat avec la SACPA, Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales pour l'année 2017.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations est de 785.14 € HT par an pendant la première période d'exécution du contrat avec révision du prix tel que définies par l'article 7 de la convention.

Le montant sera révisé en fonction du nouveau recensement légal INSEE de la population totale de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé sur la reconduction du contrat :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

La majorité qualifiée des membres du conseil municipal approuve la reconduction de ce contrat.

DELIBERATION N°260816-05 : RENOUELEMENT CONVENTION SATESE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune La Chapelle Neuve bénéficie de l'appui technique du SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux), dans le cadre d'une convention qui devait arriver à terme le 31/12/2017

Suite à une erreur matérielle la convention que nous avons signé fin 2014 expirait au 31 décembre 2015 en lieu et place du 31 décembre 2017.

Aussi il convient de procéder au renouvellement de cette convention d'appui technique et de validation d'auto surveillance pour la station d'épuration.

Par cette convention, le SATESE apportera jusqu'en 2017 :

- une expertise technique et du conseil pour l'exploitation de la station d'épuration
- un appui à la mise en place des équipements et à la validation annuelle de l'auto surveillance,
- l'information technique et réglementaire applicable au domaine de l'assainissement collectif,
- la collecte de données descriptives pour la mise à jour de l'observatoire départemental de l'assainissement.

Le tarif annuel s'élève à 200 euro HT.

Après en délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au SATESE et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Après en délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

DELIBERATION N°26082016-07 : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Le projet de règlement intérieur des Temps d'Activité Périscolaires est présenté au conseil municipal, il énonce les règles à respecter et prévoit la possibilité de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur des Temps d'Activité Périscolaires.

DELIBERATION N°260816-10 : QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement de Sabine PEDRONNO par Rose-Marie CAUDAL, auparavant agent d'accueil à la mairie de Moustoir-Ac
- Recrutement d'un CAE au poste d'agent de surveillance au restaurant scolaire et aux TAP
- Maison de M. et Mme THOMAS au 25 rue Principale, nous avons lancé une procédure de péril imminent.

Un expert mandaté par le Tribunal administratif s'est déplacé ce jour. Nous recevrons prochainement son expertise. Une partie du toit devra être, vraisemblablement, retirée, bâché d'après l'expert.

SEANCE DU 21/10/2016

Le 21 octobre 2016, 20 heures 00, le Conseil Municipal proclamés élus, se sont réunis dans la Salle de la Mairiesur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Anne SOREL, Serge LE TUMELIN, Ludovic GUILLEMETTE, Hélène LE GARS, Laurent MATEL, Patrice LE MEZO, Ywann LE DROGO, Nourredine KHADRI, Béatrice WILLIS, Carole FINANCE, Jacques GRAFF

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Odle MARME à Serge LE TUMELIN, Béatrice LANZ à Anne SOREL,

Absent(s) excusé(s) :

Samuel GUILLEMET

Secrétaire : Madame Carole FINANCE

Fusion : accord local

Le Préfet du Morbihan a pris un arrêté « portant fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté » daté du 26 août et publié le 15 septembre 2016.

Les Conseils municipaux disposent alors d'un délai de 3 mois à compter de la publication de cet arrêté de fusion pour se prononcer sur la composition du futur organe délibérant, soit avant le 15 décembre prochain. Le législateur, conformément au principe de libre administration des collectivités locales a prévu de maintenir la possibilité pour les élus locaux d'ajuster le nombre et la répartition des Conseillers Communautaires.

Seulement l'ajustement de la règle de droit commun est beaucoup plus encadré que par le passé, et doit respecter 5 critères.

La répartition de droit commun fixe à 44 le nombre de délégués communautaires, et à onze le nombre de sièges supplémentaires qui peuvent être attribués dans le cadre d'un accord local.

Le Conseil Communautaire Commun propose que les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller puissent dans le cadre d'un accord local bénéficier d'un second.

Dans les communes qui ont un seul délégué, seules les communes de Guénin, Melrand et Saint-Barthélémy peuvent prétendre à un délégué supplémentaire.

Dans la simulation effectuée, il s'avère que cette hypothèse n'est pas valide, sauf à augmenter également la représentation de la commune d'Evellys, qui n'a que 3 sièges alors que le cumul des communes historiques aurait atteint 4 sièges.

Le Conseil Communautaire Commun propose donc que dans le cadre d'un accord local la répartition des sièges se fassent de la manière suivante :

Le nombre de conseillers serait alors de 48.

Le conseil municipal accepte cette proposition d'accord local.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Autorisation d'aliéner le terrain situé rue du château d'eau

Madame le Maire expose au conseil que l'entretien du terrain situé rue du château d'eau cadastré ZD 92 devient trop coûteux; que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

Le conseil municipal, en application de l'article 2241-6 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain.

Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Mme LE GARS Hélène, adjointe, présente le projet de modification du règlement intérieur du restaurant scolaire en un point : Face au nombre important d'impayés il convient de mettre en place une procédure administrative afin d'endiguer ce phénomène et d'inciter les parents à s'acquitter de leurs dettes. Conformément aux préconisations du défenseur des droits, cette procédure vise à instaurer un dialogue avec les parents et seulement en cas d'échec à ne plus admettre le ou les enfants au restaurant scolaire communal.

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité d'approuver la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire. Cette modification sera applicable dès l'affichage du nouveau règlement dans la cantine.

Mise en place du système d'encaissement par carte bancaire sur Internet

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que La commune de La Chapelle-Neuve a développé des services à la population, et s'est équipé d'un logiciel pour les cantines et les garderies communales permettant de gérer les inscriptions et la facturation.

Considérant que ce logiciel permet de mettre en place un portail famille sur internet, qui sera accessible via le site internet de la commune et de Locminé Communauté. Les familles vont pouvoir gérer leurs inscriptions et également le paiement de leurs factures par CB en ligne.

Considérant que pour mettre en place ce nouveau système d'encaissement des paiements auprès des administrés, qui leurs facilitera le règlement de leurs factures, il est nécessaire de valider ce nouveau moyen de paiement.

Il est proposé d'accepter ce moyen de paiement pour les prestations suivantes facturées par la commune de La Chapelle-Neuve:

- La cantine communale,
- La garderie communale,

Entendu l'exposé du Madame le Maire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE:

- Article 1 : DE PROPOSER aux administrés la possibilité de payer les factures par carte bancaire sur internet pour les cantines et garderies communales.
- Article 2 : DE VALIDER la prise en charge par le budget général de la commune des frais induits pour la mise en place de ce moyen de paiement par le commissionnement (à titre indicatif il est à ce jour de 0,25 % du montant + 0,05 € par opération)
- Article 3 : DE CONFIER le soin au service administratif en collaboration avec Madame la trésorière de mettre en place ce moyen de paiement,
- Article 4 : D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ce moyen de paiement,
- Article 5: DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Pontivy, à la Trésorière Principale receveur municipal de Locminé, et inscrite au recueil des actes administratifs. Cette délibération sera également portée à la connaissance du conseil municipal,
- Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Questions diverses

- Maison de M. et Mme THOMAS au 25 rue Principale, nous avons lancé une procédure de péril imminent. Un expert mandaté par le Tribunal administratif s'est déplacé le 30 aout dernier.

Le rapport est disponible en mairie. L'expert a conclu en un péril imminent. Nous avons donc pris un arrêté ordonnant les mesures provisoires nécessaires au cas de péril imminent qui a été notifié aux époux Thomas. Ils ont 6 mois à la date de réception pour effectuer les travaux.

SEANCE DU 19/12/2016

Le 19 décembre 2016, 20 heures 00, le Conseil Municipal proclamés élus, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Anne SOREL, Serge LE TUMELIN, Ludovic GUILLEMETTE, Hélène LE GARS, Odle MARME, Laurent MATEL, Patrice LE MEZO, Ywann LE DROGO, Nourredine KHADRI, Béatrice WILLIS, Carole FINANCE, Jacques GRAFF

Absent(s) excusé(s) :

Samuel GUILLEMET, Béatrice LANZ

Secrétaire : Monsieur Laurent MATEL

01 - Adoption du procès verbal du 21 octobre 2016

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2016. Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2016.

02 - Elections du conseiller communautaire

Vu la validation du schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan,

Vu l'arrêté portant fusion de Baud Communauté, de Saint-Jean Communauté et de Locminé Communauté,

Vu la délibération du 02 novembre 2016 validant l'accord local,

Considérant que :

- Les Conseillers Communautaires sont désignés par référence à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, en premier lieu le Maire puis, dans l'ordre d'élection, les adjoints et les Conseillers Municipaux.
- Dans le cadre de l'accord local, les communes de moins de 1000 habitants ne disposent que d'un siège, le Maire sera délégué communautaire et le 1er adjoint sera suppléant.

Le maire, a invité le conseil à procéder à l'élection du conseiller communautaire conformément aux dispositions prévues

Mme Anne SOREL est élue à l'unanimité conseiller communautaire. M. Serge LE TUMELIN est élu à l'unanimité suppléant.

04 - Cession d'un terrain à Telléné en Guénin

Vu les délibérations de la commune de Guénin en date du 26 février 2002 et du 13 décembre 2010.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la cession des parcelles concernées soit :

ZS 214

ZS 215

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

- accepter la cession à la commune de Guénin les terrains ci-dessus.
- autoriser Mme le Maire à signer les actes de cessions à établir

05 - Avenant au marché de travaux d'extension du cimetière

Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 et notamment l'article 139-al 6 relatif à l'établissement d'avenant

Considérant la délibération du 27 mai 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux portant sur l'extension du cimetière

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux relatifs à l'extension du cimetière sont en cours d'exécution. Madame le Maire précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver un avenant. Cet avenant prend en compte des modifications sur les réseaux divers en assainissement

Entreprise	Montant Base ht	Avenant n°1	Nouveau montant ht	Variation
Entreprise Colas	113 541,02€	3 896,50	117 437,52	3,43%

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Colas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux paysager comme détaillé ci-dessus, avec l'entreprise Colas pour un montant de 3 896,50€ ht
- autorise Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires

CIMETIÈRE

Les travaux de l'extension du cimetière ont commencé la semaine du 10 octobre. Il se fait derrière le cimetière actuel avec un passage entre les deux. Les travaux dureront de 3 à 6 mois.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Renforcement du réseau de distribution d'électricité. Afin de répondre à la demande croissante en énergie, deux nouveaux transformateurs ERDF vont être installés sur la commune à Bonalo, Place de La Fontaine et au local technique (parking garage Rue de Kerjosse). Cette amélioration a pour but de maintenir une tension de secteur seine de 230V, une tension trop basse par endroit diminue la durée de vie des appareils électriques et électroménagers.

CLASSE MODULAIRE

Cet été, un modulaire de 84m² a été installé à l'école publique La Fourmilière. C'est une nouvelle classe pour les élèves de maternelle et CP. Il a été construit par la société SOLFAB. Les sociétés PICAUT et COLAS ont effectué les travaux de terrassement. Le montant total des travaux s'élève à 90 250 € H.T. Souhaitons que nos petits élèves puissent s'épanouir dans cette nouvelle structure. La réception des travaux a eu lieu le 21 septembre 2016.



VOIRIE

Le ralentisseur route du Château d'eau a été allongé afin de réduire les risques occasionnés aux véhicules.

Un nouvel abri bus a été implanté au pied du château d'eau.



EGLISE

La 1^{ère} tranche de travaux (le beffroi, les cloches, les planchers du clocher, la sacristie, l'escalier ainsi que la restauration des portes et de la couverture) au sein de l'église a commencé la semaine du 12 septembre. Les travaux vont durer environs 3 mois. Merci de votre patience.



RECETTES 2016 / 2017

- Vente de l'appartement communal situé au-dessus de la boulangerie.
- Cession en cours d'un terrain communal à Kerzo.

PREVISIONS TRAVAUX 2017

- Mise aux normes des ERP pour les Personnes à Mobilité Réduite pour les établissements recevant du public (Mairie, Ecole Publique, Eglise, Salles polyvalente et multifonctions...) ainsi que sur les passages piétonniers. Ces travaux seront échelonnés sur 6 ans.
- Couverture du jeu de boules situé derrière la salle polyvalente.
- Toiture de l'Ecole Publique.
- PLU : Travaux à entreprendre pour les disfonctionnements détectés lors du Schéma Directeur des eaux Pluviales et Usées.
- Voirie : Seuls des travaux préventifs seront entrepris en 2017.

ADMR DE LOCMINE ET DE LA RUCHE

L'association ADMR de LA RUCHE intervient sur 7 Communes : Moréac, Naizin, Moustoir Remungol, Remungol, Plumelin, La Chapelle Neuve, Camors.

Yvonnick LE PALLEC est le président bénévole de l'association. Il est entouré par une équipe de 11 bénévoles, d'une secrétaire salariée en charge des plannings et d'une équipe de 34 aides à domicile. L'équipe se tient à la disposition des personnes pour les accompagner dans l'évaluation de la situation et pour voir avec eux les différentes prises en charge possibles.

L'association propose différents services, elle intervient de la naissance à la fin de vie :

- Aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Aide à la toilette, aide à la mobilité, entretien de la maison, courses, préparation des repas, entretien du linge...

- Ménage, repassage dit (confort)

- Service famille

Intervention auprès de familles fragilisées par une difficulté temporaire : grossesse, naissance, maladie...

LES AMIS DE LOCMARIA

Les Amis de Locmaria vous remercient de votre intérêt pour l'association. Votre soutien financier par le biais du repas crêpes nous permet chaque année d'agrémenter la chapelle .

Le pardon fin aout est aussi un moment très important pour le village et bien appréciés des fidèles toujours aussi nombreux. Les Amis de locmaria vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année .

ADMR

DE LOCMINÉ ET DE LA RUCHE

13 rue de Verdun
56 500 Locminé



- Garde d'enfants

- Portage de repas

Ce service connaît une forte progression, pour y faire face l'association travaille sur une nouvelle organisation afin de pouvoir répondre à toutes les demandes.

- Téléassistance Filien

La téléassistance est destinée aux personnes qui souhaitent continuer à vivre chez elles malgré la crainte d'une chute ou d'un malaise. Elle permet de prévenir les secours grâce à un système relié à une plateforme téléphonique.

L'association envisage de développer de nouveaux services afin de répondre aux demandes des personnes aidées. Elle recrute régulièrement des aides à domicile et des gardes d'enfants. Si vous souhaitez postuler, envoyer votre candidature au bureau de l'ADMR 13 rue de Verdun à Locminé.

L'association recherche également des bénévoles qui peuvent s'impliquer en fonction de leurs envies, de leurs compétences et de leurs disponibilités : visite à domicile des personnes accompagnées, suivi des interventions des salariés, mise en place de nouveaux projets...n'hésitez pas à nous contacter.



LES AMIS DE SAINT QUIDY



Ils sont venus, ils étaient tous là le dimanche 21 août au parton de St Quidy.

Le père Eloge Elonga était ravi de célébrer sa première messe dans cette chapelle, entièrement rénovée, devant une assistance très nombreuse. La cérémonie religieuse était particulièrement animée par un groupe de jeunes accompagnés de leurs instruments : guitare, flûte traversière, orgue. Un autre groupe de jeunes, revêtus de l'habit breton accompagnaient la statue de Notre Dame de Grenenan pour la bénédiction de la fontaine. Mais d'où viennent-ils ? Du Morbihan et d'ailleurs pour déguster la soupe de bœuf, le pâté de campagne et le rost er forn du pays.

Le repas terminé, l'après-midi a débuté par la musique bretonne : le bagad de Camors était à l'honneur. Le public a particulièrement apprécié leur prestation. Les sonneurs locaux étaient aussi au rendez-vous : Jean-Paul, Stéphane et leurs amis ont retenu la foule avec des airs de musique de ridée, andro, anter dro et korst er houët. A 18H00, tous les sonneurs se sont rassemblés pour animer notre apéro champêtre.

SOCIETE DE CHASSE

Les chasseurs se sont retrouvés le samedi 10 septembre à la salle multifonction, mise à disposition par la mairie. L'ordre du jour concernait l'ouverture de la chasse le 18 septembre à 8h30. Une trentaine de chasseurs étaient présents à l'assemblée générale pour la remise des cartes.

Des lâchers de perdrix et faisans sont programmés pendant la campagne de chasse ainsi que des battues gras gibiers et nuisibles. Un repas de fin de saison se fera à la salle polyvalente avec les propriétaires. Les jours de chasse sont le jeudi, le dimanche et le lundi de l'ouverture. Le samedi uniquement lorsque des battues sont prévues.

Les amateurs de jeu d'adresse ont apprécié le casse bouteilles et le bowling breiz. Les ballades à poney ont fait le bonheur des enfants. Les bénévoles du casse-croûte et aux crêpes étaient satisfaits d'avoir écoulé toute la marchandise. Sous le feu des projecteurs, le terrain était pratiquement trop petit pour accueillir les festivaliers venus danser au son de la musique de Daniel Le Goudivèze et son orchestre.

Le comité, fier de ses 120 bénévoles qui ont assuré un service de qualité tout au long de la journée, a organisé une soirée de remerciements le 15 octobre. Tout au long de l'année, l'association met le terrain et les équipements à disposition des bénévoles et reçoit d'autres organismes : randos équestres, journées pédagogiques de bretonnants, scouts. D'importants travaux ont été réalisés dans la chapelle : enduits à la chaux et boiseries en chêne sur le pourtour intérieur. Sur le terrain de la fête, un investissement a été réalisé pour le raccordement électrique et la mise aux normes des installations. Le comité vous donne rendez-vous le dimanche 20 août 2017.

Serez-vous là ?

L'association vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2017 !



CHRYSALIDE SERVICES

Chrysalide Services, association loi 1901, vous propose du service à domicile en matière d'entretien d'intérieur et d'extérieur de votre résidence principale et /ou de votre résidence secondaire, voire de vos gîtes ou locations.

Béatrice et Sandrine, habitent LA CHAPELLE NEUVE et peuvent également se charger de relooker vos installations intérieures et/ou vos meubles (y compris rénovation de meubles anciens). Des travaux tels que ménage, couture et petits bricolages peuvent aussi être confiés.

L'association accepte les Chèques Emploi Services universels (CESU) et peut se charger des formalités d'inscription auprès du centre CESU.

Les coordonnées de l'association sont les suivantes :

«ChrysalideServices»

1 Place du Tilleul

56500 LA CHAPELLE NEUVE

chrysalideservices@gmail.com

Tél. portables : 06.68.04.66.65 ou 06.50.29.16.59

Tél. Fixe: 09.84.01.72.33

Site internet facebook chrysalide services



UNC-AFN

L'association des anciens combattants a élu un nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président : Jean Philippe BILLEREY

Vice-Présidents : René LE SERGENT – Jacques DURAND

Trésorier : Hubert PUREN

Secrétaire : Marcel LE BOULER

Portes drapeaux : André LIDURIN et Albert LE SERGENT

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Une année se termine et une autre commence. Le club de la Bonne Humeur est toujours actif et dynamique avec ses 45 adhérents. Nous souhaiterions des nouveaux retraités avec de nouvelles activités. Tous les 1ers jeudis du mois, nous nous retrouvons à la cantine pour notre petit loto, jeux de cartes, ... et fêter nos anniversaires.

Nous avons fait deux sorties d'une journée. La première s'est faite sur la Vallée des Saints en Finistère le 29 juin et la deuxième était un déjeuner spectacle à Mauron-Josselin le 23 novembre. Par ailleurs, nous avons organisé deux bals en mai et novembre. Nous tenons à remercier la municipalité de nous prêter la salle pour nos festivités. Au nom du club, bonne nouvelle année 2017.



CHAPELLE NEUVE SPORTS LOISIRS

La saison 2016-2017 de l'association Sports loisirs Chapelle Neuve a débuté le 1er septembre. Un tournoi a été organisé à la fin du mois de septembre, un autre est programmé pour le mois de juin 2017.

Des mini-tournois destinés aux très jeunes se dérouleront au cours du premier semestre 2017. Des séances gratuites d'entraînement pour les jeunes, membres de l'association, dispensées par un bénévole, ont lieu chaque mercredi durant l'année scolaire. Il est conseillé de s'inscrire dès le début septembre, en contactant Christian Calmont au 02 97 27 23 11.

L'utilisation du court est laissé en libre service pour les adhérents au club, ayant acquitté leurs cotisations. Nous souhaitons rappeler que les inscriptions, depuis 2015, se font en année scolaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) il est aussi possible d'utiliser le court sans être membre de l'association en s'acquittant d'un droit de passage horaire. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Christian Calmont au 02 97 27 23 11. Toute l'équipe de Chapelle Neuve sports loisirs vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



ECOLE LA FOURMILIERE

Thème de l'année :
Gaspillage alimentaire et Tri sélectif

L'amicale Laïque de l'école publique La Fourmilière a repris ses activités en septembre dernier lors de son assemblée générale annuelle. L'association compte 20 membres actifs et remercie les parents ainsi que les habitants pour leur engagement. Grâce à la mairie, que nous remercions vivement pour ce projet qui a vu le jour cet été, une nouvelle classe a été créée dans un modulaire installé sur la cour du bas pour les TPS, PS, MS, GS et CP. L'école compte actuellement 40 enfants et 4 petits feront leur arrivée courant 2017. Grâce à l'argent récolté ces dernières années et pour mettre en pratique le PNNS (Programme National Nutrition Santé) du gou-



-vernement aussi connu sous le nom « manger-boucher », la mise en place d'un parcours de motricité pour la cour d'école est un projet qui va être mis en place sur le début d'année. AU programme cette année : le traditionnel Cyclo Cross de Clair Vivre (7 janvier) où l'Amicale sera présente notamment pour la buvette, le repas à emporter (4 février), attentions particulières pour la fête des mères en mai et la fête des pères en juin, kermesse et cochon grillé pour fêter comme il se doit la fin des cours, le vide grenier en septembre. Tous les parents et/ou famille, amis de parents qui souhaiteraient rejoindre l'Amicale ou donner un coup de main ponctuel sont bien-sûr les bienvenus.

Bien amicalement.



Contact :

Nelly BOISDRON : 06 87 65 32 00 (Présidente)
Cloé LE DROGO : 06 68 58 54 55
Gaétane LE BOUTER / 06 72 37 51 75

TAO KARATE et plots !

Les effectifs de l'association restent stables : 13 enfants entre 4 et 13 ans. Les cours ont lieu les vendredis de 18h à 19h pour les 4/7 ans et de 18h à 20h pour les +7 ans. Nos plus anciens pratiquants sont ceinture marron. Les inscriptions sont toujours possibles, y compris pour des adultes !!

Un cours de self défense est toujours dans les cartons et pourra se mettre en place si des volontaires se faisaient connaître (il en faut au moins 6 pour que cela soit intéressant).

Cette année, nous allons investir dans quelques tapis de karaté. **IMPORTANT** : Les seuls biens que nous avons pu acheter jusqu'à présent, étaient quelques plots rouges qui étaient situés dans le local à tapis de la salle multifonction.

Malheureusement, ils ont disparu du local cet été! Alors, s'il vous plaît, merci de les rapporter à la mairie ou à la salle pour qu'on puisse les utiliser. Nous ne vous en voudrons pas, cela arrive ! La présidente

Contact : 02 97 39 09 65



SKOL GOUREN AR CHAPEL NEVEZ



Le SKOL GOUREN AR CHAPEL-NEVEZ entame sa 3^{ème} saison comme association mais les cours de lutte bretonne sont dispensés à la Chapelle-Neuve depuis 2011. 23 enfants sont licenciés cette année et ils suivent leur cours de Gouren hebdomadaire le mercredi de 14h à 15h pour les 7-13 ans et de 15h à 16h pour les 4-6 ans à la salle Multifonction.

Un cours ado-adulte a été mis en place le jeudi soir de 19h30 à 21h. Ces cours sont assurés par Caroline Rossignol, la monitrice fédérale diplômée d'état et permanente de la Fédération de Gouren.

Certains jeunes lutteurs souhaitent participer aux rencontres amicales et challenges cette saison. L'association a organisé un fest-deiz le dimanche 11 décembre. Cette manifestation nous permet chaque année

de collecter des fonds pour financer l'achat de matériel (tapis de lutte, tenues de lutteurs, matériel d'entraînement ...). Pour la saison 2016/17, nous avons investi pour 3500€ en matériel sur fond propre.

Nous remercions la commune de la Chapelle-Neuve de nous avoir octroyé une subvention exceptionnelle de 200€ et de nous mettre à disposition la salle multifonction.

Merci également au Crédit Agricole de Locminé et du Mor-Bihan qui, par le biais des Trophées de la vie locale, nous a permis de gagner 1700€.

Il ne reste plus aux lutteurs qu'à gagner le bélier* (*Expression bretonne pour gagner le trophée*).

En Breton....

3 blé zo ema bet savet SKOL GOUREN AR CHAPEL-NEVEZ met kentelioù Gouren a ve a-c'houde ar blé 2011 er Chapel-Nevez. 23 krouedur zo ar blé-mañ ha gi a za da zeskiñ ar Gouren pep sizhun d'ar merc'her etre 2e ha 3e evit ar re 7-13 vlé hag etre 3e ha 4e evit ar re 4-6 vlé er sal lies-imple.

Evit ar grennarded hag an dud vras e vez pep yaou da noz etre 7eur30 ha 9eur. Kaset e ve ar c'hentelioù-se get Caroline Rossignol, hor moniterez federal ha gopradez Federasion ar Gouren. Un nebeud re yaouank o deus c'hoant da gemer perzh e emgavioù ar vro.

Ur fest-dé zo bet d'ar sul 11 a viz an Aven. Getoñ e ve serret argant a servij da breniñ dafareg a bep sort (pallenoù, pallenoù kouezhiñ, rochedoù...). Er blé 2015/16 hon eus prenet e 3500€ a zafareg get hon argant-ni. Trugare a lârap da gumun ar Chapel-Nevez evit hor bout roet deomp 200€ a yalc'had dreist-ordinel hag evit prestiñ deomp ar sal ive.

Gouiet a raomp grad da Bank ar Labour-Douar e Logunec'h hag er Mor-Bihan rak dre Trofeoù ar vuhez lec'hel hon eus gounidet 1700.

Ecole Notre Dame

Ecole catholique, familiale et dynamique, l'établissement Notre Dame se compose de deux classes et a pour objectif l'épanouissement de chaque élève au niveau scolaire, affectif et relationnel. A travers diverses activités citoyennes (Virades de l'espoir ...), sportives (piscine, rencontres réseau, interventions sportives de Locminé Communauté) et culturelles (cinéma, sorties scolaires), les élèves peuvent s'exprimer et découvrir de nouveaux domaines avec pour but de les partager avec leurs camarades.

Au cours de l'année, de nombreuses activités sont réalisées, que ce soit au sein de l'école ou à la rencontre des écoles catholiques du réseau de Locminé.

Dès la maternelle, et ce depuis plusieurs années, les élèves bénéficient de séances d'anglais hebdomadaires avec une intervenante « Pop English ».

L'équipe

- **Chef d'Etablissement** : Adeline LE MEUR
- **Enseignantes** : Françoise LAUDRIN (PS-MS-GS-CP) et Adeline LE MEUR (CE1-CE2-CM1-CM2)
- **ASEM** : Guénaëlle LE MER
- **Enseignante ASH** : Jacqueline KERJOUAN
- **Catéchèse** : Solange CLEQUIN, Anne-Marie CHEVALIER et Adeline LE MEUR

Les associations

- **L'OGEC** : Organise qui gère l'établissement, présidé par Romuald DEMAY.
- **L'APEL** : Association qui anime les fêtes, accueille et représente les familles, présidée par Véronique MATEL
- **L'AEP** : Association propriétaire des bâtiments, présidée par Alain BERTHO.

« Au commencement était l'émotion »

Louis-Ferdinand Céline

Cette année, le projet pédagogique mis en place par les enseignantes est « Les Emotions ». Dès le plus jeune âge, les enfants vivent de nombreuses émotions : joie, frustration, tristesse... A nous de leur donner les clés pour les décrypter et les apprivoiser afin de parvenir à leur faire face plus sereinement. A travers diverses activités menées régulièrement, telles que la météo des sentiments ou le conseil de coopération, et d'autres activités plus ponctuelles, les élèves vont pouvoir apprendre à poser des mots sur leurs émotions.



Horaires et fonctionnement

Jours d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Horaires de classe :

Matin : 8h55 – 12h05

Après-midi : 13h25 – 16h30

Accueil des élèves : dès 8h40 et 13h15

Cantine et Garderie municipales

Contact :

Tel : 02.97.27.22.87

Mail:eco56.nd.la-chapelle-neuve@enseignement-catholique.bzh

LES PAOTRED DU TARUN

Les Paotred du Tarun abordent une nouvelle saison de championnat en District 2 pour l'équipe A et en district 4 pour l'équipe B. Le club souhaite poursuivre les bons résultats sportifs réalisés lors des saisons précédentes. De plus, les équipes jeunes vont intégrer les plateaux le samedi et bénéficient d'un parrainage avec des joueurs séniors pour les accompagner toute l'année. L'essentiel pour le club étant de partager un bon moment autour du football, chaque membre œuvre en ce sens avec réussite jusqu'à ce jour.

Nous remercions les supporters et supportrices de plus en plus nombreux le dimanche pour rendre les matchs encore plus conviviaux ainsi que la mairie de La Chapelle Neuve pour leur soutien matériel grandement apprécié. Nous vous invitons à venir nous rejoindre le dimanche et lors des animations tout au long de l'année.

Bureau :

Président d'honneur : Mme Anne SOREL (Maire)
Présidente Club : Mme Josiane GUILLEMETTE
Vice Président : M. Dié MAILLARD
Trésorière : Mme Lise LEBLANC
Trésorier Adjoint : M. Jérémy LE ROY
Secrétaire : Mlle Sandra GUILLEMETTE
Secrétaire adjoint : M. Gwénaél LAURENT

Membres :

JEFFREDO Cédric – LE GUEN Jean-Marc – LE RUYET
Tiphaine – SAMSON Jérémy – LE DIODIC Jordan



TOUT SUR LE CLOCHER

Des travaux de rénovation ont commencé sur le clocher de l'église, notamment sur la charpente, qui soutient les trois cloches. Pour l'instant, c'est le boîtier électrique de commande des sonneries qui a été changé. Le clocher ne sonne pas les heures mais la cloche peut tinter l'angélus à sept heures, douze heures et 19 heures : trois fois, trois coups pour les différentes cérémonies.

Le battant ne frappe que d'un côté, ou se balancer, le battant tape des deux côtés ou sonner à la volée. Dans le passé, c'est le bedeau qui pour aider le recteur, s'occupait de tirer la ou les cordes (une corde par cloche) pour avvertir les paroissiens.

La semaine avant Pâques, elles restent silencieuses. Pour monter dans le clocher, il faut passer par la petite porte à droite du portail et grimper les 96 marches d'un escalier très étroit. Les pierres sont usées, elles ont 446 ans. On peut lire la date de 1656 dans la petite salle où l'on accède au-dessus du portail. On trouve trace d'une première cloche installée là en 1682, mais ce beffroi a dû être rajouté dans un deuxième temps, car la construction de l'église elle-même a débuté vers 1570, c'est à dire sous le règne d'Henri III.

Si l'on continue la progression, on arrive ensuite sur le balcon qui couronne le logement des cloches. Dans le temps, les parrains et marraines, lors des baptêmes, montaient à cet endroit. Ils faisaient tinter directement le battant et lançaient des dragées aux enfants venus attendre en bas. Il y avait également, lors des cérémonies religieuses d'août, un ange qui descendait sur une corde depuis le balcon jusqu'à la place du tilleul.



Cet ange tenait une bougie qui servait à allumer un feu de joie. Cette pratique avait lieu dans beaucoup de paroisses et c'était une très grande fête. Elle s'est arrêtée avant la guerre quand l'électricité est arrivée dans le bourg à cause des fils électriques. Il y a également le paratonnerre reliant le coq à la terre, ainsi qu'un point de repère militaire se trouvent à 33 mètres du sol et à la même altitude que la base du château d'eau, soit environ 100 mètres.

En 1971, lors d'une tempête, la pierre faitière du clocher est tombée, traversant le toit de l'église, abîmant la tribune en bois qui, du coup, a été supprimée. L'harmonium a été installé en bas, au milieu à l'intérieur. On trouve, en haut, la cloche initiale, et en-dessous, la cloche qui s'appelle « Marie Louise » et qui sonne l'angélus. Une partie du plancher a été enlevé et ces deux-là sont inaccessibles.

Sur la troisième, on a pu lire « Pour la Chapelle Neuve, Le Hen, Maire, 1869. Ai été nommée Marie Joseph, par P.H. Le Hen, Anna Ethoré, MTH Guillouzo, Marie Yvonne Martin, Joseph Marie Le Sergent, Marie Joseph Le Colleter et Marie Le Jossec, mes parrains et mes marraines. M. Le Gouriadec recteur. Si, à l'occasion des travaux, les cloches sont déposées en bas, il sera intéressant d'en faire une lecture plus complète, afin de connaître leur lieu de fabrication.

MANIFESTATIONS 2017

JANVIER

Samedi 07 : Vœux de la municipalité

FEVRIER

Samedi 04 : Vente à emporter organisée par l'Amicale Laïque

MARS

Vendredi 10 : Spectacle Mil Tamm

Samedi 11 : Soirée crêpes de l'A.P.E.L Notre Dame

AVRIL

Dimanche 02 : Repas des chasseurs

Samedi 08 : Repas à emporter organisé par les Paotred du Tarun

Dimanche 23 : Repas CCAS

MAI

Lundi 08 : Commémoration de l'armistice 1945

Samedi 27 : Assemblée Générale du Club de football « Les Paotred du Tarun ».

JUIN

Samedi 3 : Concours de palets organisé par le Club de football « Les Paotred du Tarun »

Samedi 24 et dimanche 25 : Tournoi de printemps de tennis organisé par « Chapelle Neuve Sports Loisirs »

Dimanche 25 : Kermesse – Ecole Privée Notre Dame

JUILLET

Samedi 01 : Kermesse – Ecole publique La Fourmilière

Dimanche 23 : Kermesse – Concours Couleurs de Bretagne



Cours de Karaté le vendredi de 17h30 à 20h30,
Cours de Gouren le mercredi de 14h00 à 16h00,
Yoga le mercredi de 20h00 à 21h15.

AOUT

Mardi 15 : Pardon « Notre Dame de la Fosse »

Dimanche 20: Pardon et fête « Les amis de St Quidy »

Dimanche 27 : Pardon de Locmaria

SEPTEMBRE

Samedi 09 : Assemblée Générale des Chasseurs

Vendredi 15 : Assemblée Générale de l'Amicale Laïque

Dimanche 17 : Vide grenier organisé par l'Amicale Laïque

OCTOBRE

Samedi 14 et dimanche 15 : Tournoi d'Automne de Tennis organisé par « Chapelle Neuve Sports Loisirs »

Samedi 21 : Compte-rendu des Amis de Saint Quidy

NOVEMBRE

Mardi 7 : Assemblée Générale de l'APEL

Samedi 11 : Commémoration de l'Armistice

Samedi 25 : Soirée raclette organisée par le Club de Foot « Les Paotred du Tarun »

DECEMBRE

Mercredi 06 : Assemblée Générale de l'Association « Chapelle Neuve Sports Loisirs »

Samedi 16 : Arbre de Noël école publique

Vendredi 22 : Arbre de Noël école privée



TAXIVY

24 h/24
7 j/7
Toutes
Distances

Transport
Privé et Prof.
Transport
Médical Assis

Votre partenaire Taxi

Location
de Minibus
2 places

Communes de stationnement :
PONTIVY - MALGUENAC - GUERN / 02 97 27 77 27
CREDIN / 02 97 38 91 77

Siège Social - Saint-Niel 56300 PONTIVY
Port. 06 83 24 09 11
Email : taxivy@orange.fr

GARAGE LE GAL 

tel:02.97.27.08.11 **MON GARAGE**
les pros de la réparation

réparation toutes marques

M. Le Gal François
Rue de kerjosse
56500 La Chapelle Neuve

ENTRACTE BEAUTE

Sur la Chapelle-Neuve
et dans un rayon de 30 km.

Épilations
Soins du visage
Manucure, pédicure des pieds
Maquillage

06 60 13 38 49

Du lundi au vendredi de 9h à 19h00
Le samedi de 9h30 à 16h

 véhicule de courtoisie possible
tel 02.97.27.08.11 ou 06.63.64.22.37

ouvert du lundi au vendredi :
8h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00
le samedi 8h00 - 12h00

automobile.la.chapelle.neuve@gmail.com

Ricou Loïc ONNO

Service Entretien - Hygiène
☎ : 06 85 31 25 29

SAS RICOU - La Ville Au Breuil 22460 Saint Théo
Téléphone : 02 96 56 33 82 - Fax : 02 96 56 34 59
Email : eunricou@orange.fr

FOURNIL AR CHAPEL NEVEZ
boulangerie Pâtisserie Alimentation

ANDRE & MARTINE

18 rue principale
56500 LA CHAPELLE NEUVE

02 97 27 16 75
fournilarchapellenevez@orange.fr

PLOMBERIE CHAUFFAGE
SALLE DE BAIN CLE EN MAIN
ENTRETIEN & SAV chaudières & PAC

LE CLANCHE JEROME
56330 CAMORS
06.84.73.02.09

LCA HABITAT
Le spécialiste de l'habitat
Le service de proximité

ALC Thermique
votre solution de tertiaire

Salle de bain
Aménagement PMR
Entretien SAV
Plomberie
Chauffage

Ventilation
Climatisation
Solaire
Géothermie
Aérothermie